



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022

Du 29 août au 1^{er} septembre 2022, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Libye
(2023-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Libye (2023-2025)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. La Libye est un pays riche à bien des égards, étant donné ses ressources naturelles, son emplacement stratégique, sa diversité ethnique, son patrimoine culturel et son solide tissu social : elle dispose de solides bases de développement. Les jeunes représentent les deux tiers de la population et environ 18 % des Libyens sont âgés de 15 à 24 ans et ont un taux d'alphabétisme élevé¹. Même si dix ans de crise politique et le violent conflit qui a récemment frappé la Libye ont eu des effets dévastateurs sur la trajectoire de développement et la population du pays, en particulier les personnes les plus vulnérables, nombre des obstacles actuels au développement structurel du pays, notamment une diversification économique limitée et une dépendance excessive envers les recettes pétrolières, la main-d'œuvre étrangère et l'emploi dans le secteur public, datent néanmoins d'avant la révolution.

2. L'évolution récente de la situation a débouché sur un apaisement du conflit armé et sur une diminution des besoins humanitaires, mais ces avancées restent fragiles et réversibles en raison des multiples risques qui menacent de faire avorter les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de consolidation de la paix et de réconciliation. Les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ont freiné la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Les moyens dont dispose le pays pour faire face aux nombreuses difficultés auxquelles il se heurte ont été fortement éprouvés par le conflit, les divisions politiques et administratives et l'instabilité ; une fonction publique pléthorique et inefficace, la corruption et le manque de transparence et d'application du principe de responsabilité ont aggravé la situation. L'environnement peu favorable aux affaires et l'absence de système de soutien et d'incitation pour stimuler la croissance du secteur privé continuent de miner le potentiel économique du pays. Les taux de chômage restent élevés : en 2020, 20,1 % de la population totale étaient sans emploi, dont 51,53 % de jeunes, 26,06 % de femmes et 16,73 % d'hommes².

3. La Constitution de transition reconnaît l'égalité de tous les Libyens devant la loi sans distinction, y compris de genre. Toutefois, les femmes et les filles restent exposées à des risques croissants de violence et de marginalisation ainsi qu'à d'importants obstacles pour faire valoir leurs droits politiques, sociaux et économiques en raison d'une structure sociale et de normes socioculturelles fondamentalement patriarcales. Concernant l'indice d'inégalité de genre, le pays a chuté de la 41^e place sur 162 pays en 2018 à la 56^e en 2019³. De plus, les hommes dominent toujours le paysage politique. En janvier 2021, les femmes ne détenaient que 16 % des sièges au Parlement et seulement 5 des 33 postes ministériels⁴.

4. Le PNUD a livré 193,26 millions de dollars d'assistance au titre du programme de pays 2019-2022, soit une exécution du programme moyenne de 45,7 millions de dollars chaque année. Profitant de son réseau bien implanté et de ses relations solides avec les principales parties prenantes ainsi que de sa capacité à fournir des services de conseil et à mettre en place des programmes multidimensionnels, le PNUD a travaillé étroitement avec d'autres partenaires des Nations Unies, y compris la

¹ Analyse commune de pays pour la Libye (2022). Le Ministère de la jeunesse a étendu jusqu'à 39 ans le groupe d'âges « Jeunes ».

² Organisation internationale du Travail, base de données ILOSTAT.

³ PNUD, Indice d'égalité de genre, 2020 :

https://hdr.undp.org/sites/default/files/data/2020/2020_Statistical_Annex_Table_5.xlsx.

⁴ ONU-Femmes, Femmes en politique : 2021, janvier 2021 :

<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Women-in-politics-2021-fr.pdf>.

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et profité de leur expertise, sur la consolidation de la paix, la réconciliation, le relèvement, le renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit ainsi que le soutien à l'organisation des élections locales et nationales.

5. Le PNUD a joué un rôle de premier plan dans le Fonds de stabilisation pour la Libye, grâce auquel les institutions publiques locales et nationales et 14 partenaires collaborent afin de remettre en état les infrastructures et les services essentiels détruits par le conflit. Il renforce la capacité de la moitié (65) des municipalités du pays, qui abritent 75 % de la population, afin d'améliorer la prestation des services sociaux de base en réalisant 339 projets dans 12 municipalités et en renforçant les capacités de plus de 400 fonctionnaires municipaux. Le PNUD et l'entreprise libyenne Tatweer Research ont lancé l'emblématique incubateur/accélérateur national d'entreprises, Tatweer Entrepreneurship Campus, dont ont jusqu'à présent profité 3 580 participants, dont 49 % de femmes. Il a amélioré l'accès aux services de santé pour 3,5 millions de personnes grâce à la rénovation d'établissements de santé et à la livraison de matériel médical ; l'accès à un enseignement de qualité pour 750 000 étudiants grâce à la rénovation de 118 établissements d'enseignement ; et l'accès à l'eau et à l'assainissement pour plus de 2 millions de personnes. Certains faits et les recommandations des parties prenantes donnent à penser qu'il faut augmenter le soutien et le renforcement des capacités fournis aux municipalités ainsi qu'améliorer la prestation des services tout en combinant les interventions en amont et en aval, comme le prévoit le programme proposé.

6. Le PNUD a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour renforcer le système judiciaire conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Le PNUD, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial, a adopté une approche axée sur la sécurité humaine pour renforcer l'engagement local face aux répercussions du conflit et de la pandémie de COVID-19. Cette approche visait à développer la résistance des populations, y compris les communautés d'accueil, les déplacés, les rapatriés et les migrants, en renforçant leur capacité à faire face aux conflits et à la pandémie et à s'en relever, et en posant les bases d'un meilleur relèvement après les crises et d'un développement à plus long terme.

7. L'évaluation du projet et les consultations des parties prenantes ont souligné le besoin de renforcer le soutien à la gouvernance locale. Le PNUD a élaboré, en complément des autres investissements effectués par les partenaires, une stratégie de gouvernance locale centrée sur : a) le soutien aux efforts de décentralisation du Ministère de l'administration locale ; b) le renforcement accru des capacités au niveau des conseils municipaux ; et c) l'amélioration de la participation démocratique des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, à la gouvernance locale. La stratégie servira de guide pour les interventions du PNUD au titre du présent document de programme.

8. Selon l'analyse commune de pays de 2021, il faut constamment soutenir le processus de paix tout en remédiant aux causes fondamentales de la fragilité politique et du conflit afin de créer un environnement stable et durable pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. L'unification de la réforme du Gouvernement ainsi que la décentralisation amélioreront la légitimité des institutions publiques du point de vue des citoyens. Renforcer les institutions judiciaires et de défense des droits de l'homme peut également permettre de lutter contre l'inégalité, les violations des droits de l'homme et l'impunité à court terme, et d'encourager une paix durable

et une réconciliation nationale fondée sur les droits à plus long terme. Le soutien à la diversification économique et la création d'un environnement favorable à la croissance du secteur privé favoriseront le développement économique durable et inclusif et créeront des possibilités d'emploi ne se limitant pas au secteur public. La réforme du secteur public et le développement de sa capacité rendront possible la prestation efficace des services sociaux et essentiels ainsi qu'une protection sociale de qualité pour la population. Une croissance durable grâce à une gestion des ressources naturelles améliorée peut aider à atténuer les effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

9. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2025 (ci-après le « Plan-cadre de coopération ») identifie quatre priorités stratégiques : a) **paix et gouvernance** ; b) **développement économique durable** ; c) **développement du capital humain et social** ; et d) **changement climatique, environnement et ressources en eau**.

10. Le PNUD contribuera au Plan-cadre de coopération grâce à un ensemble d'investissements stratégiques en amont et en aval. Il continuera à tirer parti de son rôle d'organisateur et d'intégrateur ainsi que de son expertise internationale et de son avantage comparatif au sein de l'équipe de pays des Nations Unies en adoptant une approche globale de la consolidation de la paix, de la gouvernance et des défis environnementaux et socio-économiques. En adaptant au contexte local une expertise internationale, des connaissances, des innovations et les enseignements tirés en matière de développement, le programme de pays du PNUD se concentrera sur trois réalisations du Plan-cadre de coopération au titre des priorités stratégiques a) et d), tout en contribuant directement aux autres priorités stratégiques.

11. Pour ce faire, le PNUD s'appuiera sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur le cadre « 3x6x3 » de son Plan stratégique 2022-2025 en aidant la Libye à suivre les trois axes de changement (ne laisser personne de côté, transformation structurelle et renforcement de la résilience), grâce aux six solutions distinctives (pauvreté et inégalités, gouvernance, résilience, environnement, énergie et égalité des genres) et en s'appuyant sur les trois catalyseurs (innovation stratégique, transition numérique et financement du développement). Il fera valoir son avantage comparatif en ayant recours à des approches de développement intégrées, inter-agences et transformatrices en matière de genre ainsi qu'à des moyens innovants pour résoudre les problèmes.

12. Le PNUD soutient les institutions locales et nationales dans leurs efforts pour atteindre la résilience et parvenir à la consolidation de la paix sur l'ensemble du territoire libyen en encourageant l'application de modèles de relèvement économique inclusifs et tenant compte des questions de genre parallèlement à la restauration et à la multiplication des services essentiels critiques au niveau municipal. Le PNUD est un partenaire de confiance doté d'avantages comparatifs venant compléter les autres initiatives des Nations Unies pour le développement. Il fait des propositions à forte valeur ajoutée : il promeut et soutient une gouvernance inclusive et tenant compte des questions de genre ; il défend le renforcement de l'état de droit et de l'accès à la justice ; il est favorable à un dialogue politique de qualité ; il cherche à mobiliser les agents de changement, en particulier les femmes et les jeunes, et à leur donner des moyens d'action afin de renforcer la cohésion sociale ; et il appuie la réforme politique pour créer un environnement propice à la stabilité à long terme, à la paix et au développement durable.

13. Le PNUD : a) veillera à fournir une structure organisationnelle mieux adaptée aux besoins grâce à un groupe chargé du programme plus efficace et à un renouvellement du personnel national ; b) renforcera sa présence grâce à une collaboration plus étroite, à la proximité et à l'intégration de l'appui technique dans

les institutions clés ; c) s'attachera tout particulièrement à l'inclusion de la société civile, des jeunes et des femmes comme agents de changement positifs ; d) améliorera son expérience avérée pour mettre les ressources des donateurs, du secteur privé et du Gouvernement en commun, en faisant notamment davantage participer ce dernier aux coûts lors de la prochaine période de programmation ; e) consolidera les partenariats existants et en conclura de nouveaux, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, en facilitant la communication et la diffusion des connaissances afin de capter les expériences et les innovations mondiales et régionales tout en intégrant les partenaires à tous les niveaux dans les réseaux pour le développement ; et f) renforcera la collaboration et la programmation conjointe avec la MANUL et les autres organismes des Nations Unies, s'il y a lieu.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le PNUD cherche à contribuer à une aspiration fondamentale : que tout le peuple libyen, y compris les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables et marginalisés, bénéficie également d'une paix durable ainsi que d'un état de droit renforcé, d'une meilleure gouvernance démocratique, de moyens de subsistance plus abondants et d'un avenir plus résilient aux changements climatiques.

15. En s'appuyant sur le Plan-cadre de coopération, le programme de pays et sa théorie du changement ont été développés conjointement avec les autorités et les partenaires clés de la société civile au moyen d'un vaste processus de consultation et de participation afin de bien tenir compte des priorités nationales essentielles déterminées par les parties prenantes du pays. Le processus a associé les institutions publiques locales et nationales importantes, y compris les ministères, les municipalités, les organisations de la société civile concernées, dont les organisations de femmes et de jeunes, et la Chambre de commerce.

16. La stratégie du PNUD s'appuie sur les principes directeurs suivants :

a) fournir une aide et un renforcement des capacités plus rapprochés à l'État et aux acteurs de la société civile grâce à la proximité, à la formation des formateurs et à l'apprentissage transformateur par la pratique, qui localiseront les connaissances et l'expertise et amélioreront leur transmission entre les générations tout en leur garantissant des effets durables ;

b) créer des réseaux d'agents de changement, des enclaves de responsabilité et des « îles d'intégrité » afin de favoriser une révolution conceptuelle dans la planification du développement, les principes de gouvernance démocratique, la transparence et l'état de droit, ainsi que de transformer les institutions et de façonner les sphères sociales, politiques et économiques, progressivement et au-delà du cycle de vie du programme ;

c) adopter une approche participative associant l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer l'appropriation locale et la durabilité du programme ;

d) profiter des innovations (y compris la transformation numérique, les systèmes non traditionnels de financement, les mécanismes d'exécution souples et adaptables, les nouvelles conditions de partenariat et la création d'un réseau de partenaires) afin de trouver des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés liées à la mise en œuvre du programme ;

e) encourager la transition entre le mode « conflit » et le mode « post-conflit » en renforçant les capacités des institutions publiques locales et nationales en matière de planification fondée sur des données probantes, d'établissement du budget, de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation, tout en tenant compte des risques

croissants de discrimination fondée sur le genre et d'exclusion des femmes et des jeunes des processus de renforcement de l'État, de consolidation de la paix et de développement ;

f) adopter une approche fondée sur les droits de l'homme en mettant en avant une programmation tenant compte des risques de conflits et le respect du principe consistant à « ne pas nuire » ;

g) concilier des interventions en amont et en aval afin d'obtenir des résultats optimaux et d'atténuer les risques ;

h) utiliser une approche locale pour remédier aux vulnérabilités contextuelles et favoriser le relèvement socio-économique intégré et la résistance des populations ;

i) intégrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les politiques, les programmes, les stratégies et les autres instruments de planification, et s'appuyer sur l'initiative « Penseurs mondiaux Sud-Sud » pour que les parties prenantes locales puissent profiter pleinement du partage de connaissances.

17. La théorie du changement se fonde sur une série d'hypothèses. Premièrement, si les capacités institutionnelles et humaines des institutions locales et nationales à garantir une gouvernance démocratique et tenant compte des questions de genre, une planification fondée sur des données probantes, la décentralisation, le droit de vote et des élections locales et nationales régulières sont renforcées ; et si un environnement favorable au dialogue politique, à la réconciliation et à la participation des citoyens est établi ; alors, les Libyens, en particulier les jeunes et les femmes, seront, d'ici à 2025, plus à même d'exercer leurs droits et d'honorer leurs obligations dans une société inclusive, stable, démocratique et réconciliée, assise solidement sur des institutions publiques sensibles, transparentes, responsables et unifiées (réalisation 1.1 du Plan-cadre de coopération).

18. Deuxièmement, si les capacités humaines et institutionnelles des autorités locales et nationales à améliorer l'état de droit sont renforcées ; si les capacités des administrations locales à fournir des services sociaux de base améliorés d'une façon participative, juste, et tenant compte des questions de genre et des risques de conflit sont renforcées ; si la capacité du secteur privé à favoriser la croissance, la production de moyens de subsistance et la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés à la vie économique est accrue ; et si les capacités des parties prenantes locales à améliorer la cohésion sociale et à consolider la paix sont renforcées ; alors, d'ici à 2025, tout le peuple de Libye participera à une société plus pacifique, sûre et dénuée de conflit armé, reposant sur des institutions en matière de sécurité, de justice, d'état de droit et de droits de l'homme unifiées et renforcées qui promeuvent et protègent les droits de l'homme conformément aux principes d'inclusivité, de non-discrimination et d'égalité consacrés par les normes et règles internationales (réalisation 1.2 du Plan-cadre de coopération).

19. Troisièmement, si les capacités de l'État, de la société civile et du secteur privé à atténuer les changements climatiques et à encourager la croissance verte et la transition vers les énergies renouvelables sont renforcées ; et si les capacités à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau et les interactions eau-énergie sont renforcées ; alors, d'ici à 2025, tous les Libyens, y compris les personnes les plus vulnérables et marginalisées, auront amélioré leur résistance aux effets des changements climatiques, du manque d'eau et de la dégradation de l'environnement (réalisation 4.1 du Plan-cadre de coopération).

20. Afin d'atteindre ces objectifs, le PNUD s'appuiera sur trois piliers principaux.

Pilier 1. Lutter contre la fragilité politique et administrative en améliorant la responsabilisation, l'efficacité et la prise en compte des questions de genre dans les mécanismes de gouvernance

21. En suivant un système d'approche par portefeuille et en s'alignant sur la réalisation 1.1 du plan-cadre de coopération et son Plan stratégique 2022–2025, le PNUD appuiera les réformes politiques et le changement porteur de transformation en faveur d'une gouvernance démocratique et sensible au genre, d'une planification fondée sur des données probantes et de processus politiques ouverts à tous en renforçant les capacités des acteurs étatiques et non étatiques, en encourageant la transition vers la démocratie constitutionnelle, et en garantissant un fonctionnement cohérent des institutions publiques ainsi que l'autonomisation politique des femmes. Le PNUD intensifiera ses efforts pour s'attaquer, avec des solutions durables, aux causes profondes des risques croissants d'exclusion des femmes et des jeunes des processus de renforcement de l'État. Le renforcement des capacités comprendra la mise en place d'institutions pour contrôler la réalisation des objectifs de développement durable et d'institutions chargées d'organiser des élections locales et nationales libres, régulières et transparentes en améliorant la participation des femmes et des jeunes à ce type d'élections et en renforçant la surveillance, tout en réduisant les discours de haine et la désinformation. Pour y parvenir, le PNUD s'appuiera sur les ressources et l'expertise technique de partenaires de développement clés tels que l'Union européenne, l'Union interparlementaire et les partenaires de coopération Sud-Sud.

22. Il est essentiel, pour progresser, de rapprocher l'État de ses citoyens en défendant la décentralisation, en renforçant la gouvernance locale et en soutenant la localisation des objectifs de développement durable. Cela permettra également d'améliorer les capacités d'élaborer des politiques et des plans sectoriels, locaux et nationaux sensibles au genre et fondés sur des données probantes visant un relèvement économique plus inclusif. En s'appuyant sur les partenariats fructueux, actuels et passés, ces actions seront menées en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ONU-Femmes, l'ONUDC, la MANUL et l'Union européenne.

23. Travaillant avec ONU-Femmes, la MANUL et les principaux partenaires de développement, le PNUD : a) favorisera la création d'un environnement propice au dialogue politique inclusif, à la réconciliation et à la mobilisation des citoyens ; b) encouragera une participation dynamique de l'ensemble de la société à sa gouvernance et veillera à ce que des solutions collaboratives soient élaborées ; c) donnera des moyens aux agents de changement, en particulier les femmes et les jeunes, et les mettra en relation au sein des institutions et dans la société en général, ce qui permettra de profiter durablement des effets du programme après la période d'intervention du PNUD ; d) concevra des systèmes pour lutter contre les fausses informations et les discours haineux ; et e) accentuera son soutien aux efforts de réconciliation au niveau local et au niveau le plus élémentaire de la société.

Pilier 2. Consolidation de la paix et de la résilience au moyen d'institutions locales renforcées permettant une amélioration significative des conditions de vie au niveau local

24. Conscient des menaces à la paix que représentent le manque de sécurité, de services sociaux de base et de perspectives économiques, en particulier pour les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés, conformément à la réalisation 1.2 du Plan-cadre de coopération et à son Plan stratégique 2022-2025, le PNUD apportera son aide à la consolidation de la paix grâce à une participation et à une gouvernance locales améliorées, à un accès plus fiable et juste aux services sociaux de base, et à

un renforcement des capacités des organisations de la société civile pour encourager les processus de développement local et de consolidation de la paix.

25. À cette fin, de nombreux investissements seront réalisés, notamment dans :

a) la localisation des connaissances et de l'expertise, et le renforcement des capacités des institutions locales et nationales afin de fournir, de manière durable, un accès juste aux services essentiels pour toute la population, notamment les femmes et les groupes marginalisés ;

b) la mise en place de partenariats avec les autorités locales et nationales pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin de proposer à tous les citoyens un meilleur accès à la justice, en partenariat avec ONU-Femmes et la MANUL, et de poursuivre sa collaboration avec l'UNICEF pour améliorer la justice pour les enfants ;

c) le renforcement de l'état de droit au niveau local, en facilitant le renforcement des capacités des membres des groupes locaux et leur participation ;

d) l'aide à la création de moyens de subsistance durables, en particulier pour les femmes, les jeunes et les groupes et communautés vulnérables et marginalisés (p. ex., les populations vivant dans le sud de la Libye et celles qui ont été déplacées à l'intérieur du pays) ;

e) la conception de programmes de formation professionnelle et la création de conditions de travail décentes, tout en soutenant les femmes d'affaires ;

f) l'appui à la mise en place d'un écosystème entrepreneurial dynamique grâce à des programmes de mentorat, à des pépinières d'entreprises ainsi qu'aux coopérations régionale, Sud-Sud et triangulaire, notamment une meilleure coopération des entreprises du secteur privé avec leurs homologues aux niveaux régional et international, et la création de réseaux de mentors régionaux et internationaux en collaboration avec les institutions financières internationales et les associations arabes et africaines du secteur privé ;

g) l'intensification du soutien aux acteurs de la société civile pour qu'ils puissent participer aux processus de développement local et de consolidation de la paix grâce au renforcement de leurs capacités organisationnelles, mécanismes de responsabilisation et relations avec les autorités et les parties prenantes locales.

26. Les interventions susmentionnées multiplieront les perspectives économiques licites et durables disponibles, qui viendront concurrencer la prise des armes, l'enrôlement dans les milices et d'autres activités illicites, et contribueront à la réduction de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion socio-économique, en particulier celles qui touchent les femmes, les jeunes, les déplacés, les personnes handicapées et les groupes marginalisés (comme dans le sud de la Libye). Il faudra, pour ce faire, renforcer les capacités et améliorer l'inclusion de ces groupes dans le dialogue politique, la vie économique et les processus de développement afin de favoriser la réconciliation, la cohésion sociale et une paix pérenne. L'amélioration de l'accès à la justice et aux services sociaux de base, une réduction importante de la violence et des conflits au niveau local ainsi que la création de perspectives durables de développement socio-économique permettront de donner confiance aux citoyens dans leur gouvernement et de créer les conditions pour une coexistence pacifique.

Pilier 3. Promouvoir une croissance verte durable et renforcer la résilience aux changements climatiques

27. Conformément à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération et au Plan stratégique 2022-2025, le PNUD : a) profitera de l'expertise du Programme des

Nations Unies pour l'environnement associée à sa propre expérience internationale en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin d'appuyer les institutions publiques dans l'élaboration de stratégies de croissance plus vertes et tenant mieux compte des risques ; b) aidera les parties prenantes à accélérer la transition énergétique grâce à des investissements dans les énergies renouvelables pour les groupes vulnérables, et à élaborer les cadres juridiques, institutionnels et d'action nécessaires ; c) soutiendra les institutions pour améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau ; d) plaidera pour une utilisation efficace des ressources en eau au niveau le plus élémentaire de la société grâce à des actions de mobilisation et de sensibilisation, en collaboration avec l'UNICEF ; et e) encouragera une planification intersectorielle tenant compte des risques et des questions de genre afin d'associer plus étroitement les questions en matière d'énergie, de ressources en eau et de sécurité alimentaire. À cette fin, il sera nécessaire de renforcer les capacités, d'encourager des changements de comportement et de soutenir un développement local durable et intégré. Ces interventions font partie d'un ensemble de mesures visant à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le changement climatique et seront intégrées en tant que composantes transversales du soutien du PNUD au développement local et à l'amélioration de la prestation des services sociaux de base. Une croissance plus verte, alimentée par des énergies renouvelables propres, contribuera à la durabilité environnementale et renforcera la résilience face aux effets du changement climatique, tout en fournissant des emplois plus écologiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les [politiques et procédures régissant le programme et les opérations](#) du PNUD, ainsi que dans le [dispositif de contrôle interne](#).

29. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

30. Le PNUD veillera à ce que les ressources humaines et les systèmes de gestion et de contrôle soient adéquats pour mettre en œuvre son programme avec succès, en partenariat avec des organisations régionales, sous-régionales et internationales. Divers partenaires de réalisation seront sélectionnés en fonction de leurs capacités et avantages comparatifs et collaboratifs en vue de produire des effets durables. Les comités d'examen multipartites (Gouvernement, donateurs et société civile ou groupe local) ainsi que les comités directeurs des projets continueront à jouer leur rôle de mécanismes de suivi. Le PNUD fournira de plus en plus de services à la demande au Gouvernement pour améliorer l'efficacité du développement et surmonter les difficultés en la matière, aligner les budgets sur les objectifs de développement durable et débloquer les fonds nécessaires.

31. Compte tenu des difficultés concernant la sécurité et la logistique, il a partiellement continué à opérer à distance grâce à sa Facilité d'appui opérationnel

située à Tunis. L'amélioration constante des conditions de sécurité et l'ouverture d'un nouveau centre à Tripoli lui ont permis de transférer progressivement ses activités en Libye et d'augmenter sa présence sur place. Cinq grands facteurs de risques ont été distingués : a) la fragilité et l'instabilité politiques et socio-économiques, qui entraînent des changements fréquents de gouvernement, une impunité accrue et des violations des droits de l'homme ; b) le risque/coût élevé constant de la mise en œuvre en raison des menaces pour la sécurité ; c) la diminution du financement du fait des changements de priorités des partenaires de développement ainsi que des mauvaises conditions économiques mondiales ; d) la dégradation de l'environnement toujours plus rapide avec ses effets néfastes sur une sécurité énergétique et hydrique déjà fragile ; et e) le besoin d'opérer à distance et à partir de deux bureaux à cause des problèmes de sécurité.

32. Le PNUD atténuera les risques :

a) en assurant l'équilibre entre les interventions en amont et en aval, entre les institutions publiques locales et nationales, et entre la réactivité à court terme aux demandes du Gouvernement et les objectifs de développement à long terme ;

b) en adoptant une programmation et une analyse tenant compte des risques de conflits ;

c) en ancrant les interventions sélectionnées au niveau du gouvernement local ;

d) en diversifiant les partenariats pour inclure, au niveau local, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, le milieu universitaire, la société civile et les organisations communautaires, et, au niveau international, les organisations régionales et internationales ;

e) en encourageant, parallèlement au mandat de la MANUL, le dialogue entre les parties et en leur sein, et en faisant avancer les programmes de réforme du Gouvernement pour la stabilisation politique et la consolidation de la paix ;

f) en continuant à développer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du programme ;

g) en diversifiant la base de ressources du programme grâce à l'augmentation du cofinancement du Gouvernement, à la mise à jour et à l'amélioration régulières de l'adaptabilité du partenariat, de la mobilisation des ressources et des stratégies de communication du PNUD, et à l'adoption d'une approche intégrée avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales ;

h) en améliorant la flexibilité et l'adaptabilité du programme et en élaborant des plans et des modalités d'intervention en cas d'urgence, y compris la réduction des activités, si nécessaire ;

i) en renforçant la coordination verticale et horizontale entre les autorités nationales afin de soutenir la stabilité et la vision à long terme dans toutes les interventions ;

j) en appliquant les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilité du PNUD afin d'aider à gérer les risques environnementaux et socio-économiques ;

k) en transférant en Libye le personnel international du PNUD afin d'accroître sa présence et de renforcer ses capacités, tout en conservant certaines capacités d'appui et de logistique en Tunisie ;

l) en continuant, sur la base des recommandations du Sondage mondial du personnel du PNUD, à renforcer les capacités du personnel grâce à la formation

continue et au perfectionnement professionnel, conformément à sa stratégie localisée « People for 2030 ».

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

33. Les indicateurs de programmes de pays ainsi que les interventions sont conformes au Plan-cadre de coopération et aux objectifs de développement durable. Le PNUD contribuera au travail de développement et de suivi du Groupe de suivi et d'évaluation des programmes des Nations Unies afin de faciliter la coordination, la programmation conjointe et les approches harmonisées de gestion axée sur les résultats. Le plan de suivi et d'évaluation vérifie une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs « SMART »⁵, ventilés par critères pertinents (tels que le genre et l'âge) et décrit les réalisations concernées du Plan-cadre de coopération. Les sources internationales seront utilisées en complément des sources nationales et, quand les indicateurs directs ne sont pas disponibles, des indicateurs indirects seront utilisés pour mesurer l'effet.

34. Le PNUD renforcera les pratiques de suivi et d'évaluation :

- a) en procédant à des examens périodiques ainsi qu'à des évaluations à mi-parcours et finales tout en mettant l'accent sur les questions de genre ;
- b) en affectant une partie de chaque budget de projet à la collecte, au suivi et aux évaluations des données ;
- c) en insistant sur l'examen des résultats aux niveaux de la stratégie et du portefeuille ;
- d) en généralisant le recours au suivi et aux évaluations d'impact réalisés par des tiers, en faisant appel à des partenaires de développement locaux ;
- e) en menant, si possible, ses propres enquêtes et en mettant en place des évaluations indépendantes, des visites sur le terrain, des entretiens semi-structurés et des groupes de discussion ;
- f) en tirant parti des laboratoires de preuves pour améliorer la collecte de données et le suivi et l'évaluation axés sur les résultats sur le terrain ;
- g) en entreprenant des évaluations périodiques, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, afin de définir les meilleures pratiques, de tirer des enseignements et de générer des connaissances, et de guider la montée en puissance des interventions sur l'ensemble du portefeuille du PNUD ;
- h) en effectuant un suivi communautaire, en partenariat avec des organisations locales de la société civile, pour recueillir des données sur le terrain à l'appui d'un suivi et d'une évaluation axés sur les résultats, tout en mettant l'accent sur l'émergence d'une tendance en faveur du changement transformateur, ou son absence ;
- i) en explorant des partenariats avec les institutions académiques afin d'appliquer des techniques innovantes de suivi et d'évaluation ;
- j) en élargissant son champ d'application pour inclure les statistiques participatives et les représentations visuelles de données (telles que les cartes et les sites interactifs), ainsi que les techniques de dépistage environnemental et social ;
- k) en utilisant des groupes de contrôle aléatoires ou choisis délibérément pour évaluer périodiquement les contributions des interventions communautaires ciblées

⁵ Spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps.

et déterminer les possibilités d'expansion, de reproduction et de transposition à grande échelle.

35. Au moins 15 % du budget seront investis dans des interventions tenant compte du genre, fondées sur la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, et dans la promotion du label Égalité des sexes du PNUD. Ce dernier réalisera des investissements pour trouver des solutions à la vulnérabilité et aux risques accrus pesant sur les femmes en raison des effets conjugués du conflit et des changements climatiques, caractéristiques propres au contexte libyen, grâce à sa programmation, son suivi et son évaluation, et envisage de consacrer des ressources supplémentaires à cette fin, s'il le juge nécessaire et possible. Il fera appel au marqueur de genre afin de suivre les dépenses et d'améliorer la planification⁶.

36. Le plan de suivi et d'évaluation inclut les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il met l'accent sur le suivi, l'évaluation et l'interprétation des résultats et des changements, y compris dans les politiques et les plans gouvernementaux, ou l'absence de résultats et de changements, et les relie aux interventions. Le plan évaluera le rôle joué par le PNUD et par d'autres entités, ainsi que les lacunes, afin d'encadrer le suivi, la transposition à grande échelle et la programmation adaptative.

⁶ Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2018-2021.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Libye (2023-2025)

Priorité ou objectif du pays : S.O.

Objectifs de développement durable 5 et 16

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Les Libyens, en particulier les jeunes et les femmes, seront, d'ici à 2025, plus à même d'exercer leurs droits et d'honorer leurs obligations dans une société inclusive, stable, démocratique et réconciliée, assise solidement sur des institutions publiques sensibles, transparentes, responsables et unifiées.

Réalisation 1 correspondante du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Indicateur 1.1 : Chef ou cheffe d'État, Parlement et Gouvernement élus au moyen d'élections crédibles sur la base d'un cadre institutionnel et législatif convenu. Niveau de référence (2014) : Une élection parlementaire nationale et 0 chef ou cheffe d'État élu. Cadre institutionnel instable et absence de cadre législatif convenu. Niveau cible : Une élection parlementaire nationale et 1 chef ou cheffe d'État élu sur la base d'élections crédibles. Cadre institutionnel stable et cadre législatif convenu en place.	Source des données : Haute Commission électorale nationale Fréquence : cycles électoraux	Réalisation 1.1 : Les capacités humaines et institutionnelles des institutions locales et nationales à garantir une gouvernance démocratique et tenant compte des questions de genre, une planification fondée sur des données probantes, la décentralisation, le droit de vote et des élections locales et nationales régulières sont améliorées. Indicateur 1.1.1 : Mesure dans laquelle les autorités locales et nationales disposent des capacités à organiser des élections transparentes et crédibles. Système d'évaluation : 0 = médiocre, 1 = à améliorer, 2 = satisfaisante, 3 = élevée, 4 = excellente Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2025) : 3 Source des données/fréquence : PNUD/annuelle	MANUL Union européenne Gouvernements d'Allemagne, d'Italie, de France, des États-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et du Royaume-Uni Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix Laboratoire d'accélération	Ressources ordinaires : 480 \$ Autres ressources : 30 000 \$ Sous-total : 30 480 \$
Indicateur 1.2 : Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national et dans les gouvernements locaux. (indicateur de suivi des objectifs de développement durable 5.5.1) Niveau de référence (2021) : 15,96 % au Parlement (30 sièges sur 188) ; 5,6 % des postes ministériels (une femme pour 17 hommes). Niveau cible : 30 %	Source des données : Union interparlementaire Fréquence : annuelle	Indicateur 1.1.2 : Nombre de a) femmes, b) jeunes et c) personnes handicapées disposant de capacités améliorées à participer aux élections locales et nationales. Niveau de référence (2021) : a) 30, b) 10, c) 0 Niveau cible (2025) : a) 200, b) 100, c) 50 Source des données/fréquence : PNUD, Haute Commission électorale nationale, Comité central pour les élections locales/annuelle Indicateur 1.1.3 : Cadre électoral légal pour les élections présidentielles et parlementaires adopté conformément aux normes internationales. Niveau de référence (2021) : 2 lois électorales Niveau cible (2025) : L'ensemble des lois électorales nécessaires aux élections présidentielles et parlementaires sont modifiées comme il se doit et adoptées Source des données/fréquence : PNUD/annuelle Réalisation 1.2 : Un environnement favorable au dialogue politique, à la réconciliation et à la participation des citoyens est établi.	Haute Commission électorale nationale Comité central pour les élections locales Organisations de la société civile Ministère de la justice Ministère de la gouvernance locale Municipalités locales ONU-Femmes UNICEF	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.3 : Cadre constitutionnel élaboré et adopté en vigueur. Niveau de référence : Aucune constitution adoptée. Niveau cible : Constitution approuvée par référendum.	Source des données : Rapport des Nations Unies, correspondance officielle et communications du Gouvernement.	Indicateur 1.2.1 : Pourcentage de représentation de a) femmes, b) jeunes et c) membres des groupes ethniques minoritaires dans les négociations politiques et la prise de décisions. Niveau de référence (2020) : a) 21 % (16 sur 75) de délégués dans le Forum de dialogue politique interlibyen, b) 0 et c) 66 % (deux groupes ethniques minoritaires sur trois dans l'Assemblée constituante de 2014). Niveau cible : a) plus de 30 % de femmes, b) plus de 20 % de jeunes et c) 100 % représentés dans l'ensemble des processus politiques de prise de décisions, y compris le Parlement. Source des données : Ministère des questions relatives aux femmes, PNUD/annuelle Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de parlementaires (par sexe) disposant d'une capacité accrue à contribuer à l'élaboration des lois, à la représentation, au dialogue et au contrôle, y compris celui du budget de l'État. Niveau de référence (2020) : 0 % de membres du Parlement, 0 % de femmes Niveau cible (2025) : 75 % de membres du Parlement, 100 % de femmes Source des données/fréquence : PNUD/annuelle Indicateur 1.2.3 : Mécanismes pour accroître la représentation des femmes au Parlement a) élaborés et b) adoptés. Niveau de référence (2021) : a) oui, b) non Niveau cible (2025) : a) oui, b) oui Source des données/fréquence : ONU-Femmes, PNUD, MANUL, Haute Commission électorale nationale, Parlement/annuelle Indicateur 1.2.4 : Nombre de a) mécanismes de dialogue entre le Gouvernement et la société civile créés, et b) municipalités disposant de mécanismes sociaux, démocratiques et de dialogue politique opérationnels. Niveau de référence (2021) : a) 0, b) 10 Niveau cible (2025) : a) 10, b) 30 Source des données/fréquence : PNUD, correspondance officielle et communications du Gouvernement/annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Priorité ou objectif du pays : S.O.				
Objectifs de développement durable 1, 2, 5, 8, 9, 10 et 12				
Réalisation 1.2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, tout le peuple de Libye participe à une société plus pacifique, sûre et dénuée de conflit armé, reposant sur des institutions en matière de sécurité, de justice, d'état de droit et de droits de l'homme unifiées et renforcées qui promeuvent et protègent les droits de l'homme conformément aux principes d'inclusivité, de non-discrimination et d'égalité consacrés par les normes et règles internationales.				
Réalisation 2 correspondante du plan stratégique : Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des changes et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.				
Indicateur 2.1 : Existence d'institutions nationales en matière de droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris. Niveau de référence (2020) : Non Niveau cible (2025) : Oui, Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme opérationnel.	Source des données : UNICEF, HCDH, communication officielle Fréquence : annuelle	Réalisation 2.1 : Les capacités humaines et institutionnelles des autorités locales et nationales à améliorer la sécurité et l'état de droit, ainsi que l'accès à une justice équitable et sensible au genre sont renforcées. Indicateur 2.1.1 : Nombre de membres de l'autorité judiciaire habilités à s'occuper de détention arbitraire. Niveau de référence (2021) : 30 Niveau cible (2025) : 70 Source des données/fréquence : Ministère de la justice, MANUL, Service des droits humains, PNUD, HCDH/annuelle	MANUL UNICEF ONU-Femmes Union européenne Gouvernements d'Allemagne, d'Italie, de France, des États-Unis d'Amérique, du Japon et du Royaume-Uni Banque africaine de développement Ministère de la justice Ministère de la gouvernance locale Ministère de l'économie et du commerce Ministère du plan Fonds public de construction, notamment pour Benghazi et Derna Municipalités locales Organisations de la société civile Chambre libyenne de commerce	Ressources ordinaires : 480 \$ Autres ressources : 50 000 \$ Sous-total : 50 480 \$
Indicateur 2.2 : Proportion de personnes, par sexe, disposant d'un accès aux services juridiques et de justice. Niveau de référence (2020) : À définir (grâce à l'évaluation 2023) Niveau cible (2025) : 20 % (10 % de femmes)	Source des données : Rapports des Nations Unies Fréquence : annuelle	Indicateur 2.1.2 : Existence d'un plan national et de mécanismes d'exécution associés pour l'unification des institutions du secteur de la sécurité. Niveau de référence (2021) : Non Niveau cible (2025) : Oui Source des données/fréquence : Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, PNUD, MANUL/annuelle Indicateur 2.1.3 : Existence de cadres juridiques ou d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et contre la violence faite aux femmes. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : Une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; une loi contre la violence faite aux femmes. Source des données/fréquence : ONU-Femmes, MANUL, PNUD/annuelle		
Indicateur 2.3 : Proportion d'employés travaillant dans le secteur privé par rapport à l'ensemble des actifs. Niveau de référence (2020) : 22 % Niveau cible (2025) : 25 %	Source des données : PNUD, Banque mondiale Fréquence : annuelle	Réalisation 2.2 : Les capacités des administrations locales à fournir des services sociaux de base améliorés d'une façon participative, juste, et tenant compte des questions de genre et des risques de conflit sont renforcées. Indicateur 2.2.1 : Existence de plans multisectoriels de développement local et de consolidation de la paix couvrant les services essentiels et les activités de relèvement économique. Niveau de référence (2022) : Néant		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Niveau cible (2025) : Établie Source des données/fréquence : PNUD, Ministère de la gouvernance locale, municipalités/annuelle Indicateur 2.2.2 : Proportion de la population disposant d'un accès amélioré aux services essentiels : a) eau, b) services d'assainissement gérés, c) électricité, d) assainissement de base. Niveau de référence (2020) : a) 65 %, b) 21,6 %, c) 68,5 %, d) 91,1 % Niveau cible : a) 68 %, b) 23 %, c) 90 %, d) 94 % Source des données/fréquence : PNUD, Banque mondiale, autorités nationales chargées de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène/annuelle Réalisation 2.3 : La capacité du secteur privé à contribuer à la croissance, à la production de moyens de subsistance et à la participation des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés à la vie économique est accrue. Indicateur 2.3.1 : Nombre de nouveaux emplois créés au moyen des programmes soutenus par le PNUD (ventilé par sexe et par âge). Niveau de référence (2020) : Total : 259, dont 10 jeunes et 104 femmes Niveau cible (2025) : Total : 500, dont 100 jeunes et 300 femmes Source des données/fréquence : PNUD/annuelle Indicateur 2.3.2 : Nombre de nouveaux produits de financement ou de microcrédits créés. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 10 Source des données/fréquence : PNUD, OIT/annuelle Réalisation 2.4 : Les capacités des parties prenantes locales à améliorer la cohésion sociale et à consolider la paix sont renforcées. Indicateur 2.4.1 : Nombre de mécanismes locaux pour contrôler le niveau de tension élaborés et mis en place au niveau municipal. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données/fréquence : PNUD/annuelle Indicateur 2.4.2 : Nombre de membres de la société civile et de fonctionnaires formés au niveau municipal (ventilé par sexe). Niveau de référence : Total : 90, dont 12 femmes		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible : Total : 150, dont 50 femmes Source des données/fréquence : PNUD/annuelle		
		Indicateur 2.4.3 : Nombre de « centres communautaires » pilotes gérés conjointement par la municipalité et les organisations de la société civile. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données/fréquence : PNUD/annuelle		
Priorité ou objectif du pays : S.O.				
Objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12, 13, 14 et 15				
Réalisation 4.1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2025, tous les Libyens, y compris les personnes les plus vulnérables et marginalisées, auront amélioré leur résistance aux effets des changements climatiques, du manque d'eau et de la dégradation de l'environnement.				
Réalisation 1 correspondante du plan stratégique : Transformation structurelle accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.				
Indicateur 3.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie. Niveau de référence (2021) : 0,03 % Niveau cible : 0,5 %	Source des données : IRENA Fréquence : annuelle	Réalisation 3.1 : Les capacités de l'État, de la société civile et du secteur privé à atténuer les changements climatiques et à encourager la croissance verte et la transition vers les énergies renouvelables sont renforcées. Indicateur 3.1.1 : Existence d'un plan national pour l'énergie renouvelable. Niveau de référence (2021) : Non Niveau cible (2025) : Oui Source des données/fréquence : PNUD/annuelle	PNUE Union européenne Gouvernement d'Allemagne Groupe de la Banque mondiale Fonds pour l'environnement mondial Fonds vert pour le climat Groupe de la Banque mondiale Repsol Municipalités locales Autorité libyenne de l'énergie renouvelable Ministre de l'environnement Compagnie générale d'électricité de Libye Organisations de la société civile National Oil Corporation Centre météorologique national	Ressources ordinaires : 480 \$ Autres ressources : 55 000 \$ Sous-total : 55 480 \$
Indicateur 3.2 : Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles. Niveau de référence (2018) : 81,7 % Niveau cible : À définir avec le Gouvernement	Source des données : Système mondial d'information sur l'eau de la FAO Fréquence : annuelle	Indicateur 3.1.2 : Nombre de ménages bénéficiant des énergies renouvelables et de variantes technologiques. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 200 Source des données/fréquence : Rapports nationaux et du PNUD/annuelle		
Indicateur 3.3 : Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée. (indicateur de suivi des objectifs de développement durable 9.4.1) Niveau de référence (2018) : 5,89 % Niveau cible (2025) : 2 %	Source des données : ONUDI Fréquence : annuelle	Indicateur 3.1.3 : Nombre de politiques, plans et stratégies sectoriels de gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe développés. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2025) : 2 Source des données/fréquence : PNUD/annuelle		
Indicateur 3.4 : Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité.	Source des données : Banque mondiale Fréquence : annuelle	Réalisation 3.2 : Les capacités à améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau et les interactions eau-énergie sont renforcées. Indicateur 3.2.1 : Nombre de mécanismes d'incitation innovants en faveur de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles rares, y compris l'eau douce, mis en place. Niveau de référence (2020) : 0		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Niveau de référence (2019) : 68,5 % Niveau cible (2025) : 90 %		Niveau cible (2025) : 3 Source des données/fréquence : Rapports nationaux et des Nations Unies/annuelle Indicateur 3.2.2 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat en faveur de solutions durables et sensibles au genre en matière de gestion des ressources naturelles et des déchets financés, aux niveaux local et national. Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5 Source des données/fréquence : Rapports nationaux et des Nations Unies/annuelle		